



ADHESIF DE CONTACT POUR COLLAGE DE DIVERS MATERIAUX ET SURFACE

PERIMETRE

Quand le bâtiment va !



AEROFIX

PROPRIETES

AEROFIX est une colle contact conditionnée en aérosol (**forte teneur en matière sèche : 42 % néoprène**).

AEROFIX permet des collages rapides en quelques minutes. Les résistances obtenues après liaison sont exceptionnelles.

AEROFIX n'a aucune odeur et, est donc utilisable en toute sécurité à l'intérieur. Une fois le collage réalisé, celui-ci est résistant à l'eau et stable même à des températures extrêmement élevées supérieures à 80° C.

AEROFIX allie rapidité, efficacité et polyvalence d'utilisation. Equipé d'une buse de pulvérisation en V, **AEROFIX** peut être appliqué sur des points singuliers ou sur des grandes largeurs.

Applications :

- Collage des supports plastiques (type ABS...), contreplaqué, stratifiés, feuilles d'aluminium et de la plupart des métaux, de revêtements de sol en PVC et d'autres matériaux.
- bois de collage, panneaux de particules
- Mousse de polyuréthane à coller, fibre de verre
- carton de liaison, la plupart des plastiques
- Verre
- Collages des feutres de piscine
- Etc..

Caractéristiques Physico-chimique du produit actif :

- ✓ Aspect : liquide épais opaque
- ✓ Odeur : éther
- ✓ Densité : env. 0.86g/cm3
- ✓ Point d'utilisation : 10-30°
- ✓ Stabilité thermique > a 80°C
- ✓ Point éclair inférieur a 0°C

MISE EN ŒUVRE

AEROFIX est appliqué par pulvérisation, activé par pression. Les surfaces à encoller devront être propres, sèches et exemptes de poussière avant l'application. L'application doit être effectuée à une température de 10 à 30° C.

Agiter vigoureusement l'aérosol avant utilisation jusqu'au décollement de la bille. Pour un collage simple, pulvériser légèrement à 15-20 cm du support (propre et sec). Sur surfaces poreuses, dégraisser avant mise en collage avec **DEGRAISS +**. Assembler les deux parties immédiatement après pulvérisation en exerçant une pression uniforme.

Pour un collage très fort, utiliser le double encollage. Pulvériser les deux surfaces à coller. Possibilité d'encollage immédiat ou Laisser sécher 5 à 6 min avant d'assembler en exerçant une pression uniforme sur toute la surface. **DEGRAISS +** peut-être utilise pour éliminer la colle des supports encollés, mais aussi nettoyer la buse en cas d'amas de colle. Purger l'aérosol tête en bas après utilisation. Au préalable toujours faire un test sur les surfaces sensibles, Ne pas pulvériser à proximité des appareils électriques sous tension. Attendre 5min avant de remettre le matériel sous tension.

Le joint idéal est obtenu en recouvrant 80 à 100% de la surface d'une couche mince et uniforme d'adhésif. N'appliquez pas de couche trop épaisse pour que l'adhésif ne s'étale pas.

Consommation :

500 ml pour environ 25 m2 pour feutres de piscines.

Stockage :

Conserver uniquement dans son emballage d'origine fermement scellé dans des zones sèches, fraîches et bien ventilées. Tenez-le à l'abri de la lumière directe du soleil ou des températures supérieures à 50° C. Une température élevée peut provoquer une explosion. Le sol du stockage doit être étanche et résistant aux solvants.

SECURITE D'EMPLOI

FDS disponible sur www.perimetre.pro

Retrouvez nos vidéos sur notre chaîne youtube « Périmètre Bâtiment »

Produit à usage strictement professionnel. Fiche de Sécurité disponible sur notre site Internet www.perimetre.pro, rubrique « Produits ».

Cette fiche technique annule et remplace toutes les précédentes concernant ce produit.

Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et des résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant en aucun cas être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse, puisque la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappe à notre contrôle. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison. DLU 1 an. 27/04/2022